Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20261112-202607042042-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**07**	**042**	**042**

MAIRIE DE LOCQUENOLE **29670** Téléphone 02 98 72 21 15 E-mail : mairie@locquenole.fr Département du Finistère Arrondissement de Morlaix	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Le douze novembre deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le cinq novembre deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal LECOMTE, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)
Nbre de Conseillers en ex : 14 Nbre de Présents : 9 Nbre de votants : 14	Etaient présents : MM Pascal LECOMTE Julien GODEC-DEFRANCE, Gaëlle LE PAGE, Yann GOASGUEN, Florence DIROU, David NEZRI, Loïc BOZEC, Laurence GRAFF, Marcel L'HOSTIS Absents excusés : Barbara GUYADER qui donne procuration à Loïc BOZEC, Aurélie LECOMTE qui donne procuration à Laurence GRAFF, Philipp OERDING qui donne procuration à Florence DIROU, Joëlle HACHEM qui donne procuration à Julien GODEC-DEFRANCE, Catherine AUTRET GUILLERM qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE A été élu secrétaire de séance : Marcel L'HOSTIS

➢ CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) : DESIGNATION DE SON REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT

Le Conseil municipal de la commune de Locquénolé,
Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C, relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) ;
Vu les statuts de Morlaix Communauté ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de Morlaix Communauté fixant la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) ;
Vu le règlement intérieur de la CLECT de Morlaix Communauté, notamment son article 2 prévoyant que chaque commune membre dispose d'au moins un représentant au sein de la commission et que le Conseil communautaire a validé le principe de désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour chaque commune membre ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein de la CLECT ;

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Article 1 – Désignation du membre titulaire De désigner Pascal Lecomte, en qualité de membre titulaire représentant la commune de Locquénolé au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) de Morlaix Communauté.

Article 2 – Désignation du membre suppléant De désigner Julien Godec-Defrance, en qualité de membre suppléant représentant la commune de Locquénolé au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) de Morlaix Communauté.

Article 3 – Exécution de la présente délibération La présente délibération sera transmise à Morlaix Communauté afin de permettre la prise en compte de ces désignations au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Secrétaire de séance
Marcel L'HOSTIS

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 12 novembre 2026

Le Maire,

Pascal Lecomte

MAIRIE DE LOCQUENOLE 29 (Finistère)